



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EMAL 227 E

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	EMAL 227 E
Numéro du produit	49193
Synonymes; marques commerciales	EMAL 227E RSPO MB
UFI	UFI: 8PPK-MR2S-D00Q-C1M7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Utilisation par les consommateurs. Fertilisante nettoyeur Détergent. Intermédiaire pour l'industrie chimique Utilisation industrielle. Tensioactif Produits de beauté
--------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	49193

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Danger
-------------------------	--------

EMAL 227 E

Mentions de danger	EUH208 Contient du C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix). Peut produire une réaction allergique. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.
UFI	UFI: 8PPK-MR2S-D00Q-C1M7
Contient	ALCOOLS, C12-14, ETHOXYLES, SULPHATES, SEL DE SODIUM

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB. La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ALCOOLS, C12-14, ETHOXYLES, SULPHATES, SEL DE SODIUM			≥25 - ≤35 %
Numéro CAS: 68891-38-3	Numéro CE: 500-234-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488639-16-XXXX	
Estimation de la toxicité aiguë (orale) :>2000 mg/kg			
Estimation de la toxicité aiguë (cutanée) :>2000 mg/kg			
Eye Irrit. 2 - H319			
5.0 - < 10.0 %			
Eye Dam. 1 - H318			
≥ 10.0 %			
Classification			
Skin Irrit. 2 - H315			
Eye Dam. 1 - H318			
Aquatic Chronic 3 - H412			

EMAL 227 E**C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)****<0.001%**

Numéro CAS: 55965-84-9

Numéro CE: 611-341-5

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120764691-48-XXXX

Facteur M (aigu) = 100

Facteur M (chronique) = 100

ETA: Estimation de la toxicité aiguëOrale64mg/kg

ETA: Estimation de la toxicité aiguëCutanée92.4mg/kg

ETA: Estimation de la toxicité aiguëInhalatoire0.171mg/l4heurePoussières/brouillard

Skin Corr. 1C - H314

>= 0.6%

Skin Irrit. 2 - H315

0.06 - < 0.6 %

Eye Irrit. 2 - H319

0.06 - < 0.6 %

Skin Sens. 1A - H317

>= 0.0015 %

Eye Dam. 1 - H318

>= 0.6 %

Classification

Acute Tox. 3 - H301

Acute Tox. 2 - H310

Acute Tox. 2 - H330

Skin Corr. 1C - H314

Eye Dam. 1 - H318

Skin Sens. 1A - H317

Aquatic Acute 1 - H400

Aquatic Chronic 1 - H410

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Inhalation**

Consulter un médecin immédiatement. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. S'il est suspecté que des polluants atmosphériques sont toujours présents auprès de la personne touchée, le personnel de premiers secours doit porter un appareil de protection respiratoire approprié ou un appareil de protection respiratoire autonome. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Consulter un médecin immédiatement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture.

EMAL 227 E

Ingestion	Consulter un médecin immédiatement. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Enlever le dentier. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Donner beaucoup d'eau à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Consulter un médecin immédiatement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture.
Contact cutané	Consulter un médecin immédiatement. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Laver soigneusement à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer de la personne touchée, ou porter des gants. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Laver les vêtements et nettoyer les chaussures soigneusement avant leur réutilisation.
Contact oculaire	Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin.
Protection des secouristes	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. S'il est suspecté que des polluants atmosphériques sont toujours présents auprès de la personne touchée, le personnel de premiers secours doit porter un appareil de protection respiratoire approprié ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. Laver soigneusement à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer de la personne touchée, ou porter des gants.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur à l'estomac.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée. Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur ou irritation. Rougeurs. Des ampoules peuvent se former.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur. Rougeurs. Larmolement abondant.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées
------------------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

EMAL 227 E

Dangers particuliers	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.
<u>5.3. Conseils aux pompiers</u>	
Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Evacuer la zone.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Evacuer la zone. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Approcher le déversement contre le vent. Déplacer les conteneurs hors de la zone de déversement. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
------------------------------	--

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.
--------------------------------------	---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

EMAL 227 E

Précautions d'utilisations

Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

Prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Stocker seulement dans des conteneurs correctement étiquetés. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

ALCOOLS, C12-14, ETHOXYLES, SULPHATES, SEL DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

DNEL

Population en général - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 15 mg/kg/jour
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 52 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 175 mg/m³
Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1650 mg/kg/jour
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2750 mg/kg/jour

PNEC

- eau douce; 0.24 mg/l
- eau de mer; 0.024 mg/l
- STP; 10000 mg/l
- Sédiments (eau douce); 5.45 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.545 mg/kg
- Sol; 0.946 mg/kg

C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix) (CAS: 55965-84-9)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.02 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 0.04 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.02 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 0.04 mg/m³
Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.09 mg/kg/jour
Consommateur - Orale; Court terme Effets systémiques: 0.11 mg/kg/jour

EMAL 227 E

PNEC

eau douce; 3.39 µg/l
 eau de mer; 3.39 µg/l
 Station d'épuration des eaux usées; 0.23 mg/l
 Sol; 0.01 mg/kg/jour
 rejet intermittent; 3.39 µg/l
 Sédiments (eau douce); 0.027 mg/kg/jour
 Sédiments (eau de mer); 0.027 mg/kg/jour

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Il est recommandé de changer fréquemment. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc butyle. Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Caoutchouc nitrile. Néoprène.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Dans certains cas, les laveurs de fumées, les filtres ou les modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Liquide.

EMAL 227 E

Couleur	Blanc. à Jaunâtre.
Odeur	savon
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution diluée): 6.5 - 7.5 (5%)
Point de fusion	-5 to 0°C
Point d'écoulement	Pas d'information disponible.
Point de congélation	-5 - 0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	>100°C Vase clos Pensky Martins.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.041 @ 20°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	20 cP @ 20°C
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.
<u>9.2. Autres informations</u>	
Autres informations	Indéterminé.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Non applicable.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.

EMAL 227 E

Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.
------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.
---------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Indéterminé.
------------------------	--------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
-------------------------------------	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL ₅₀ orale)	Pas d'information disponible.
--------------------------------------	-------------------------------

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL ₅₀ cutanée)	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL ₅₀ inhalation)	Pas d'information disponible.
---	-------------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal	Provoque une irritation cutanée.
----------------------	----------------------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
--	--

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.
------------------------------	-------------------------------

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
-------------------------	--

Mutagénicité sur les cellules germinales

EMAL 227 E

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Toxicocinétique La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur à l'estomac.

Contact cutané Provoque une irritation cutanée. Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur ou irritation. Rougeurs. Des ampoules peuvent se former.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur. Larmolement abondant. Rougeurs.

Informations toxicologiques sur les composants

ALCOOLS, C12-14, ETHOXYLES, SULPHATES, SEL DE SODIUM

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Cutanée, Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas d'information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

EMAL 227 E

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. Cobaye

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif. OECD 471

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité - NOAEL >300 mg/kg, Orale, Rat OECD 416

Toxicité pour la reproduction - développement - NOAEL: >1000 mg/kg, Orale, Rat OECD 414

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Aucune information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL >225 mg/kg, Orale, Rat OECD 408

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Toxicocinétique La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Provoque une irritation cutanée.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 64,0

EMAL 227 E

Espèces	Rat
Indications (DL₅₀ orale)	DL ₅₀ 64 mg/kg, Orale, Rat Toxique en cas d'ingestion.
ETA orale (mg/kg)	64,0
<u>Toxicité aiguë - cutanée</u>	
Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg)	92,4
Espèces	Lapin
Indications (DL₅₀ cutanée)	DL ₅₀ 92.4 mg/kg, Cutanée, Lapin Mortel par contact cutané.
ETA cutanée (mg/kg)	92,4
<u>Toxicité aiguë - inhalation</u>	
Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ poussières/brouillards mg/l)	0,171
Espèces	Rat
Indications (CL₅₀ inhalation)	CL ₅₀ 0.171 mg/l, 4 heures, Poussières/brouillard Rat Mortel par inhalation.
ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	0,171
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures. Lapin OECD 404
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Lapin
<u>Sensibilisation respiratoire</u>	
Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.
<u>Sensibilisation cutanée</u>	
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée. Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Sensibilisant. OECD 406
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	
Essais de génotoxicité - in vitro	Données non-concluantes.
Essais de génotoxicité - in vivo	Aberration chromosomique: Négatif. Rat Aberration chromosomique: Négatif. Souris Essai du micronoyau: Négatif. Rat
<u>Cancérogénicité</u>	
Cancérogénicité	Pas de preuve de cancérogénicité dans les tests sur animaux.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	

EMAL 227 E

Toxicité pour la reproduction - fertilité Fertilité - NOAEL 16.3 - 24.7 mg/kg, Orale, Rat P Fertilité - NOAEL (90d) 16.3 - 24.7 mg/kg, Orale, Rat F1 Etude sur deux générations, Fertilité - NOAEL (P) 2.8 - 4.4, (F1) 22.7 - 28, (F2) 35.7 - 39.1 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité pour la reproduction - développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour le développement: - NOAEL: 15 mg/kg, Orale, Rat Toxicité maternelle: - NOAEL: <= 3.95 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée. NOAEL (90 d) 16.3 - 24.7 mg/kg, Orale, Rat NOAEL (91 d) <=0.104 mg/kg, Cutanée, Rat NOAEL (91 d) 0.00034 mg/l, Inhalatoire, Rat

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicocinétique La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

Inhalation Mortel par inhalation.

Ingestion Toxique en cas d'ingestion.

Contact cutané Mortel par contact cutané. Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOLS, C12-14, ETHOXYLES, SULPHATES, SEL DE SODIUM

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOLS, C12-14, ETHOXYLES, SULPHATES, SEL DE SODIUM

EMAL 227 E

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: >7.1 mg/l, Poissons
OECD 203

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 7.4 mg/l, Daphnia magna
OECD 202

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 27.7 mg/l, Algues
OECD 201

C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)

Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.001 < C(E)L₅₀ ≤ 0.01

Facteur M (aigu) 100

Toxicité aiguë - poisson CE₅₀, 96 heures: 0.22 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
OECD 203

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 0.1 mg/l, Daphnia magna
OECD 202

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 48 heures: 0.0052 mg/l,
Skeletonema costatum (marine diatom)
OECD 201
NOEC, 48 heure: 0.00049 mg/l,
Skeletonema costatum (marine diatom)
OECD 201

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 3 heure: 7.92 mg/l, Boues activées
OECD 209

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 100

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie NOEC, 28 jours: 0.098 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
OCED 215

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jour: 0.004 mg/l, Daphnia magna
OECD 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La substance est facilement biodégradable. Ce tensioactif est conforme aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOLS, C12-14, ETHOXYLES, SULPHATES, SEL DE SODIUM

EMAL 227 E

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation (%) 100: 28 jours

C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation - >60%: 28 jours
OECD 301D

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Non applicable.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOLS, C12-14, ETHOXYLES, SULPHATES, SEL DE SODIUM

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables. BCF: < 3,

Coefficient de partage log Pow: 0.3

C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)

Potentiel de bioaccumulation FBC: 3.6,

Coefficient de partage log Pow: -0.71 - 0.75 OECD 107

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOLS, C12-14, ETHOXYLES, SULPHATES, SEL DE SODIUM

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)

Mobilité Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOLS, C12-14, ETHOXYLES, SULPHATES, SEL DE SODIUM

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)

EMAL 227 E

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOLS, C12-14, ETHOXYLES, SULPHATES, SEL DE SODIUM

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

EMAL 227 E

Code de consignes 2X
d'intervention d'urgence

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les détergents, modifié.
Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)	CAUTION - Chemical may be subject to REACH RESTRICTIONS - see Annex XVII. Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

Canada (DSL/NDL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.
DSL

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

EMAL 227 E

Taiwan (TCSI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Skin Irrit. 2 - H315: Méthode par le calcul. Eye Dam. 1 - H318: Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 3 - H412: Méthode par le calcul.

EMAL 227 E

Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Date de révision	30/05/2023
Numéro de version	6.000
Remplace la date	13/07/2021
Numéro de FDS	49193
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H301 Toxique en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H330 Mortel par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 Contient du C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix). Peut produire une réaction allergique.
Signature	Lisa Bland

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.